

## **HOUNIE Jean-François**

---

**De:** yoanbeauchaud@yahoo.fr  
**Envoyé:** jeudi 25 septembre 2025 21:56  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** Avis enquête publique PLUI  
**Pièces jointes:** Avis enquête publique Yoan Beauchaud.docx

Bonjour,

Veillez trouver mon avis relatif au PLUI de la CCLO.

Yoan BEAUCHAUD, habitant de Sainte-Suzanne

## Contribution à l'enquête publique relative au PLUi de la CCLO

Je tiens à rappeler qu'il est indispensable que ce PLUi veille rigoureusement à préserver le patrimoine naturel et historique du territoire de la CCLO, à le mettre en valeur et à le protéger. Cela est essentiel pour garantir la qualité de vie des habitants.

Il doit en particulier :

- protéger les terres agricoles, la biodiversité, les paysages, les milieux naturels, forestiers et écologiques, ainsi que les ressources en eau ;
- prendre en compte les risques naturels, les risques d'inondations et les risques technologiques ;
- s'inscrire pleinement dans une démarche de transition écologique et énergétique, en cohérence avec les objectifs fixés par le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Je partage pleinement les principes affichés dans les documents préparatoires du PLUi. Cependant, il est crucial que ces engagements ne restent pas de simples intentions. Ils doivent se traduire en décisions concrètes et contraignantes pour préserver la qualité de nos territoires, la biodiversité, les ressources naturelles, mais aussi la qualité des productions agricoles.

À ce titre, j'insiste tout particulièrement sur la nécessité que les terres agricoles, les bois et les forêts situés sur la commune soient strictement protégés, sans possibilité de modification de leur destination actuelle.

Enfin, afin de donner tout son sens à l'ambition de faire « du territoire un exemple en matière de transition écologique et énergétique », je demande que le PLUi n'autorise pas la création, l'extension ou l'exploitation de nouvelles carrières et installations de premier traitement des matériaux extraits sur le territoire concerné par le PLUi.

En conclusion, le futur PLUi doit engager la CCLO dans une trajectoire claire de transition écologique, garantissant la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et du cadre de vie, au bénéfice des habitants actuels et des générations futures.

Yoan BEAUCHAUD , habitant de Sainte-Suzanne.